



**SVFA**  
Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**  
Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**  
Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

## Le principe des deux piliers de la formation initiale et de la formation continue des gardes-pêche

Principe à 2 piliers avec structure de base solide (voir fin du document) :

Une solide formation scolaire (école premier cycle et collège) ainsi qu'une expérience professionnelle générale (autre que garde-pêche) constituent la **base** de l'exercice du métier de garde-pêche ainsi que de l'obtention finale du brevet confédéral de garde-pêche (**objectif de formation**).

Un **socle à deux couches** fait suite à cet enseignement de base ; il est constitué pour l'essentiel d'une expérience acquise dans le champ d'activités du garde-pêche ainsi que d'une formation et d'un perfectionnement parallèlement à l'activité professionnelle. C'est sur cette base que s'appuient les **deux piliers** de la préparation à l'examen professionnel, qui représentent les éléments de support de l'objectif de formation.

Le socle et les piliers peuvent être définis comme **la voie menant à l'objectif de formation** et qui, dans le détail, apparaît comme suit :

Le **socle A** correspond aux expériences que l'on a acquises quotidiennement en tant que garde-pêche. Ce socle n'est pas obligatoirement une condition préalable à l'obtention du brevet ; en effet, en vertu du règlement de l'examen professionnel, les gardes-pêche qui commencent tout juste dans le métier sont autorisés à passer l'examen professionnel, à l'instar d'autres professions.

Le **socle B** représente « l'apprentissage sur le tas », avec en premier lieu l'offre de formation de l'employeur. Pour le garde-pêche en activité, il s'agit le plus souvent du service cantonal en charge de la pêche. L'intensité et les contenus de la formation en alternance diffèrent considérablement et ont davantage pour objectif de répondre aux besoins de l'employeur, que de préparer à l'examen professionnel. Se rattachent au même programme les cours de formation et de perfectionnement proposés chaque année en alternance par l'ASGP et par l'OFEV et que peuvent suivre tous les gardes-pêche et/ou membres de l'ASGP.

Le **pilier A** constitue le support principal de la préparation ; c'est aussi un impératif pour l'examen professionnel. Il comporte l'auto-apprentissage sur la base du guide de l'ASGP ainsi que les ouvrages complémentaires de référence qui y sont recommandés. Il est difficile de se présenter à l'examen professionnel sans l'étude intensive de ces bases.

Le **pilier B** équivaut au second support de la préparation spécifique à l'examen professionnel. Ce programme de formation comprend des programmes modulaires, des cours et/ou des ateliers spécifiques. Les contenus des différents modules sont adaptés au guide existant, avec



**SVFA**  
Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**  
Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**  
Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

l'exploitation autant que possible des synergies avec d'autres cours de formation modulaires (Interkantonaler Grundkurs Wildhüter (IGW): cours de base intercantonal pour garde-faune, garde forestier).

Descriptif de l'Annexe

De bas en haut :

Ecole élémentaire / accomplissement de l'apprentissage / expérience professionnelle

Expérience professionnelle en tant que garde-pêche

*Socle A*

Formation par l'employeur

*Socle B*

Voie vers l'objectif de formation

Auto-apprentissage / Moyens pédagogiques

Programmes / Modules de formation

Objectif de formation

Garde-pêche titulaire du brevet



**SVFA**  
Schweizerische Vereinigung  
der Fischereiaufseher

**ASGP**  
Association Suisse  
des Gardes-pêche

**ASGP**  
Associazione Svizzera  
dei Guardiapesca

